

# COMMENT DONNER UNE SECONDE VIE À VOS « DÉCHETS » ?

« RIEN NE SE PERD, RIEN NE SE CRÉE, TOUT SE TRANSFORME »

Antoine Laurent Lavoisier

Deux principes simples : **éviter autant que possible** les déchets et à défaut d'être évité, **tout déchet doit être valorisé !**

L'échelle de Lansink ci-contre hiérarchise le traitement des déchets du plus vertueux au moins respectueux de l'environnement

Orientez vos actions, en tentant de grimper dans l'échelle, en **évitant** le déchet (prévention), et sinon en le valorisant en donnant une **seconde vie à vos objets/matériaux** (réutilisation) ou en favorisant leur **recyclage**, grâce au tri sélectif.



## STATUT DE DÉCHET

Par définition, les déchets sont : « toute matière ou tout objet dont le détenteur/producteur se défaît ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ». Ceux-ci doivent être stockés, évacués et traités selon des règles imposées par la législation.

⇒ Voir fiche n°3 « [Obligations de tri des déchets professionnels](#) »

Certains déchets cessent d'être des déchets quand ils ont subi une opération de **recyclage** ou une autre opération de **valorisation** et qu'ils répondent à des [critères spécifiques et conditions strictes](#).

Mais ce **statut de déchet** et les **obligations** qui en découlent peuvent être évités ou réduits !

## COMMENT ÉVITER LE STATUT DE DÉCHET OU RÉDUIRE VOS DÉCHETS ?



→ Retrouvez dans cette fiche des **exemples de prévention ou valorisation** par type de produit / déchet

## EXEMPLES – EMBALLAGES



- Opter pour des **bouteilles en verre consignées**, qui peuvent être réutilisées jusqu'à 60 fois !
- Récupérer les **bocaux et autres récipients** après les avoir nettoyés
- Réutiliser les déchets d'emballage pour **conditionner ses propres produits finis**. Par ex. broyer ses cartons pour s'en resservir comme matériau de calage
- **Transformer les palettes non consignées** en meubles ou jardinières
- Le **liège des bouchons** se recycle facilement et peut être réutilisé. L'asbl De Vlaspit organise la collecte de bouchons de liège à travers toute la Belgique (plus de 600 centres de récupération). Plus d'info : <https://www.recycork.be/fr>
- Lorsqu'ils sont en bon état, les **grands fûts et les palettes en plastique** ne constituent pas des déchets, car ils sont réutilisables. Des entreprises spécialisées peuvent se charger de les "reconditionner" pour leur donner une nouvelle vie.

## EXEMPLES – BIODECHETS / COMPOST



- Utiliser les **aliments dans leur intégralité**, comme récupérer les épluchures pour réaliser des soupes
- **Accommoder les restes**, surgeler-les en respectant les règles sanitaires, donner-les à des frigos solidaires ou associations
- **Au stade de déchet, composter** les restes alimentaires et déchets verts (et catégorie 3 des sous-déchets d'animaux)

Depuis juin 2022, les professionnels sont autorisés à **valoriser leurs biodéchets sur leur propre site**. Au-delà de 25m<sup>3</sup> de matière organique présente sur le site et/ou si le compost est notamment mis sur le marché, un **permis d'environnement** est toutefois nécessaire.

→ voir fiche n°19 « [Comment trier et valoriser les déchets alimentaires](#) »

**BON A SAVOIR** : si vous produisez du broyat (matière sèche broyée constituée de branchages et feuilles mortes sans corps étrangers), celui-ci est très demandé par les acteurs de la valorisation des biodéchets.

## EXEMPLES – A L'ECOLE

Pour toutes les bonnes pratiques, en matière de bricolage, fournitures, impression, cartouches,...

→ voir fiche n°33 « [Ecoles - conseils matériel et fournitures scolaires](#) »

## EXEMPLES – CONSTRUCTION



Bruxelles produit **environ 630.000 tonnes de déchets de construction et de démolition (DCD) par an.** Seuls les déchets inertes (pierreux), les métaux, et les bois dans une moindre mesure, font actuellement l'objet d'un recyclage à grande échelle.

Pour **réduire ces DCD**, le mieux est de penser aux alternatives de **réemploi** dès la **planification et préparation du chantier**. A titre d'exemples :

- Les **gravats** peuvent être réutilisés sur chantier directement [sous certaines conditions](#) (page 11)
- Les **fenêtres** liées à des erreurs de commande, récupérées sur des chantiers où elles étaient mal colorées / placées, ou celles démontées dans des bâtiments, peuvent être collectées par des revendeurs de 2de main par ex. [Ramen & deuren](#)
- Pour le réemploi de **objets et matériaux en parfait état**, contacter [Rotor DC](#)
- Pour une **reprise d'un ensemble de matériaux réutilisables**, contacter [BatiTerre](#).

Les acteurs bruxellois du réemploi des matériaux de construction ont créé une [plateforme](#), de nombreux [outils](#), un [répertoire](#) détaillé des revendeurs/acheteurs et documenté des [cas concrets](#) pour vous inspirer. Le [facilitateur bâtiment durable](#) est aussi là pour vous aider

Et si le **statut déchet** n'a pu être évité, adopter les bons gestes - par ex.

- Trier les **déchets métalliques** le(s) plus représentatif(s) afin de les faire collecter sélectivement. Le prix de reprise sera sûrement plus intéressant qu'en mélange.
- Les **déchets de bois « massif » ou de coffrage** peuvent être revalorisés pour fabriquer de nouveaux matériaux. Par ex. via [la Ferme Nos Pilifs](#)

Et pour plus d'infos sur la prévention et le tri des déchets sur chantier, consulter :

- La **liste de bonnes pratiques** diffusées sur le site web [Chantiers Pilotes](#) à Bruxelles
- La [vidéo](#) de build circular.brussels sur le tri des déchets de chantier
- La [brochure](#) sur les bonnes pratiques de gestion de déchets de chantier d'Embuild Brussels
- [Retrival](#) pour la mise à blanc d'un bâtiment à rénover et/ou nettoyage d'un chantier avec un focus sur le réemploi
- Des conseils pour la [rénovation durable](#)

## EXEMPLES – MATELAS



Chaque entreprise a l'**obligation légale d'entreposer les matelas usagés** à part et de les faire enlever par un collecteur enregistré par les autorités régionales et homologué par [Valumat](#).

Pour les petites quantités, vous avez également la possibilité de les remettre aux **vendeurs**, qui les acceptent, **en cas d'achat d'un nouveau matelas** (obligation de reprise – REP) – voir les conditions.

Et si votre matelas est encore en **bon état**, contactez la [Fédération Ressources](#) ou [Herwin](#) pour favoriser son réemploi ! Pour savoir s'il est en bon état, consultez [l'arbre de décision \(pdf\)](#) de Bruxelles-environnement

Et dans l'intervalle, conservez-le au sec et pas trop longtemps pour éviter toute contamination.

→ voir fiche n°18 « [Comment trier et valoriser les vieux matelas](#) »

## EXEMPLES – MOBILIER



- Où se défaire/donner son mobilier pour favoriser son réemploi / redistribution ?
  - Membres de la [Fédération Ressources](#) ou [Herwin](#), tels que
    - o [Recyclerie Sociale de St Gilles](#), [VitTeS](#), [les Petits Riens](#), [l'Armée du Salut](#) ou [Impact furniture](#) – Oxfam (voir conditions pour collecte ou dépôt)
  - [Circular.brussels](#) qui récupère les meubles de bureau en plus du matériel informatique
  - Les plateformes :
    - o [Relieve Furnitureplateforme](#), plateforme de dons et vente de mobilier
    - o [Trigoodi](#), plateforme qui met en place un système d'échange, de vente ou de don de matériel qui ne sont plus utiles pour leurs propriétaires et permet également un match-making avec des designers pour transformer les déchets
- Où trouver du mobilier professionnel de seconde main / durable ?
  - Les membres de la [Fédération Ressources](#) ou [Herwin](#) revendent pour la plupart
  - Les plateformes : [Relieve Furnitureplateforme](#) et [Trigoodi](#)
  - les services de [PMC Holding](#) (Nnof, Transmooove) propose toute une gamme services autour de la gestion durable de vos aménagements de bureaux

### Astuces supplémentaires :

- En cas de **changement de mobilier au sein de ses bureaux / organisme** : demander aux membres de son personnel si certains meubles peuvent les intéresser !
- Établir une **liste du mobilier** et prendre des **photos**, cela facilie la collecte / donation
- **Eviter le passage par le centre de tri des déchets**, cela engendre des transports et de la manutention supplémentaire au risque d'abîmer les meubles

## EXEMPLES – TEXTILE



A partir de **2025**, tous les textiles devront être triés !

En attendant, pour éviter leur incinération, donnez-leur une seconde vie, via

- Des points de collecte du **réseau d'upcycling** : [R-Use fabrik](#), [l'Ouvroir](#) ou [lescadavresexquis](#)
- Les acteurs de l'économie sociale [Terre](#), [Oxfam Solidarité](#) et [les Petits Riens](#)
- Les membres de [l'asbl Circletex](#) en charge du suivi des données du secteur textile et de sa circularité

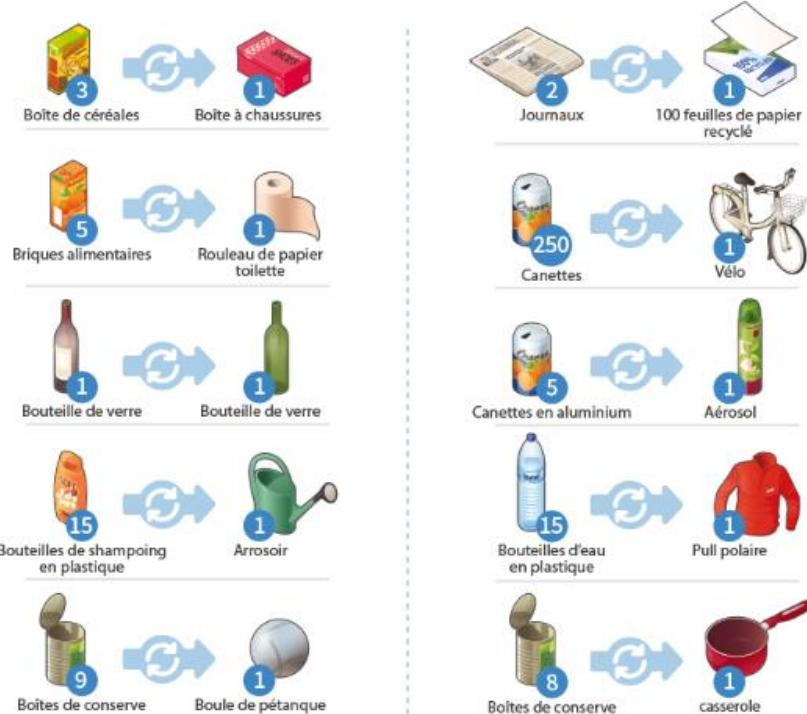
**BON A SAVOIR** : il existe maintenant des techniques pour recycler les fibres de coton de vêtements abîmés par ex. en panneaux d'isolation thermique – voir [isolantmetisse](#)

→ voir fiche n°16 « [Comment valoriser les déchets textiles](#) »

**Et si le statut de déchet n'a pu être évité, penser TRI & recyclage !**

## La seconde vie des déchets

Nos déchets sont transformés.



Illustrations: Alain Vilcoq



## CONTACT & SUPPORT

Pour toute question, contactez le [Helpdesk](#) à l'adresse:  
[recyclepro@environnement.brussels](mailto:recyclepro@environnement.brussels)

Autres [fiches Conseil Déchets consultables](#) :

- Fiche n°3 - Obligations de tri des déchets professionnels
- Fiche n°16 - Comment valoriser les déchets textiles
- Fiche n°18 - Comment trier et valoriser les vieux matelas
- Fiche n°33 - Écoles conseils matériel et fournitures scolaires



## LIENS UTILES

- Pour consulter l'une des fiches mentionnées ci-dessus : [fiches de bonnes pratiques et conseils](#)
- Pour des infos détaillées et outils sur le tri : [site de Bruxelles Environnement et sa FaQ déchets](#)
- [Pour un rappel des bons gestes par type de déchets](#)
- [Pour un focus sur les conseils zéro déchet pour les commerces et Horeca](#)
- Pour un focus sur le **réemploi** :
  - Membres de la [fédération Ressources](#) ou [Herwin](#)
  - [Liste des installations de préparation en vue du réemploi autorisées en RBC](#)